

Aux directrices générales et aux directeurs généraux du réseau scolaire et des établissements privés,

À la suite de la communication envoyée par M. Stéphane Lehoux, sous-ministre adjoint, le 20 mai dernier et en prévision des **températures élevées qui sont attendues au début de la semaine prochaine**, nous souhaitons apporter quelques précisions supplémentaires concernant l'utilisation des climatiseurs et des ventilateurs électriques dans les salles de classe. Prenez note que le Ministère s'est appuyé sur l'avis d'experts en ventilation industrielle et en qualité de l'air intérieur ainsi que sur l'expertise de la santé publique pour les recommandations qui vous sont fournies.

Étant donné que des températures élevées accompagnées de hauts taux d'humidité sont attendues les 7 et 8 juin prochains, l'utilisation des climatiseurs et des ventilateurs électriques est un moyen de rafraîchissement approprié en période de pandémie, si l'ensemble des précautions suivantes sont respectées :

- Les mesures usuelles de prévention et de contrôle de la COVID sont suivies à la lettre (ex : hygiène des mains, port du masque ou du couvre-visage);
- Une ventilation adéquate des lieux est maintenue;
- Les appareils sont opérés en basse vitesse et le flux d'air est orienté de façon à ce qu'il ne soit pas dirigé vers le visage des occupants ni d'une personne vers l'autre. Un ventilateur électrique peut, par exemple, être placé devant une fenêtre ouverte et être soit orienté vers l'intérieur de la pièce pour favoriser l'entrée d'air extérieur, soit orienté vers l'extérieur pour évacuer l'air chaud de la pièce;
- L'entretien des climatiseurs et des ventilateurs électriques est effectué par des personnes compétentes, qui prennent soin de respecter les mesures de prévention d'usage (ex : hygiène des mains, port du masque ou du couvre-visage).

Mises en garde additionnelles :

- Il est préférable d'utiliser d'autres moyens pour diminuer l'exposition des enfants et du personnel aux températures élevées comme celles mentionnées dans le courriel du 20 mai dernier;
- Nous privilégions le recours aux activités en extérieur lorsque cela est possible;
- **Ces recommandations ne sont valides que pour les 7 et 8 juin 2021.** Si d'autres journées de très grande chaleur devaient se présenter d'ici la fin de l'année scolaire, un autre message vous sera communiqué.

Jean-François Parent
Sous-ministre adjoint
Gouvernance des infrastructures
Ministère de l'Éducation